Analyse socio-economique

L'analyse socio-économique a pour objectif d'identifier et de comprendre :

- Les organismes et structures qui ont légitimité à intervenir sur le site ou à prendre position au nom des ayants droits et des usagers
- Les réglementations ou inventaires susceptibles de concerner les habitats et les espèces visés par la directive
- Les logiques économiques, de gestion et de production, de développement
- Les programmes collectifs et les interventions publiques

1. CONTEXTE ACTUEL D'UTILISATION DE L'ESPACE

Le travail d'étude du contexte actuel d'utilisation de l'espace permet de connaître les activités en place sur le site Natura 2000, et d'identifier les acteurs concernés par ces activités.

A. Agriculture

Les informations ont été recueillies auprès de

- la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne (Siège et GDA de Châteauneuf la Forêt)
- la Chambre d'agriculture de la Creuse (Siège, GDA de Bourganeuf)
- les ADASEA
- les agriculteurs les plus concernés en terme de surface

15 agriculteurs exploitent actuellement des parcelles sur le site Natura 2000, pour une surface de 270 ha (34 % de la surface totale du site). Ces parcelles représentent généralement une faible part de leur Surface Agricole Utile, à l'exception d'un agriculteur, concerné par près de 60 ha.

Les surfaces exploitées sont regroupées en de grands îlots, et principalement dans le sud du site.

Communes	Nombre	Dont	Nombre total	Superficie	Surface utilisée
	d'exploitations	double	d'exploitations	Agricole Utilisée	par les
	agricoles	actif	sur la	totale de la	agriculteurs sur le
	concernées		commune	commune	site Natura 2000
Beaumont du Lac	1	0	7	388 ha	3 ha
Faux la Montagne	4	0	15	916 ha	130 ha
Gentioux Pigerolles	2	0	25	2823 ha	70 ha
Peyrat le Château	1	7	36	1620 ha	24 ha
Royère de Vassivière	4	1	28	985 ha	41 ha
Saint Martin Château	3	0	12	681 ha	2 ha

Les agriculteurs du site pratiquent tous l'élevage, bovin, ou mixte. Deux seulement sont des doubles actifs.

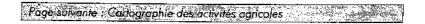
Les parcelles sont diversement utilisées par les agriculteurs. Mais généralement avec des pratiques extensives.

Un secteur est toutefois concerné par un problème de creusement de fossés importants en milieu tourbeux, sur environ 15 ha.

Communes	Prairies de fauche Sur le site Natura 2000	Pacages, parcours Sur le site Natura 2000	Terres labourées Sur le site Natura 2000	
Beaumont du Lac		3 ha		
Faux la Montagne	40 ha	80 ha	10 ha	
Gentioux Pigerolles		70 ha		
Peyrat le Château	4 ha	20 ha		
Royère de Vassivière	10 ha	31 ha		
Saint Martin Château		2 ha		
Total	54 ha	206 ha	10 ha	

Globalement, les parcelles du site Natura 2000 utilisées par les agriculteurs sont soient des prairies de fauches, soient des zones annexes, exploitées en pacages extensifs.

Les activités agricoles telles que constatées sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 semblent compatibles avec la conservation de ces habitats (sur plus de 90 % du périmètre utilisé par l'agriculture), sous réserve toutefois de quelques adaptations des pratiques.



B. Sylviculture

Les informations ont été recueillies auprès de l'Office National des Forêts et auprès des Communes.

Il y a 127 ha de forêts sur le site Natura 2000, soit 16 % de sa surface totale.

1. Forêts soumises au régime forestier

Le Bois de Crozat (propriété de la section de Quenouille sur Peyrat le Château, et du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CLRL) sur Beaumont du Lac) est une forêt soumise au régime forestier.

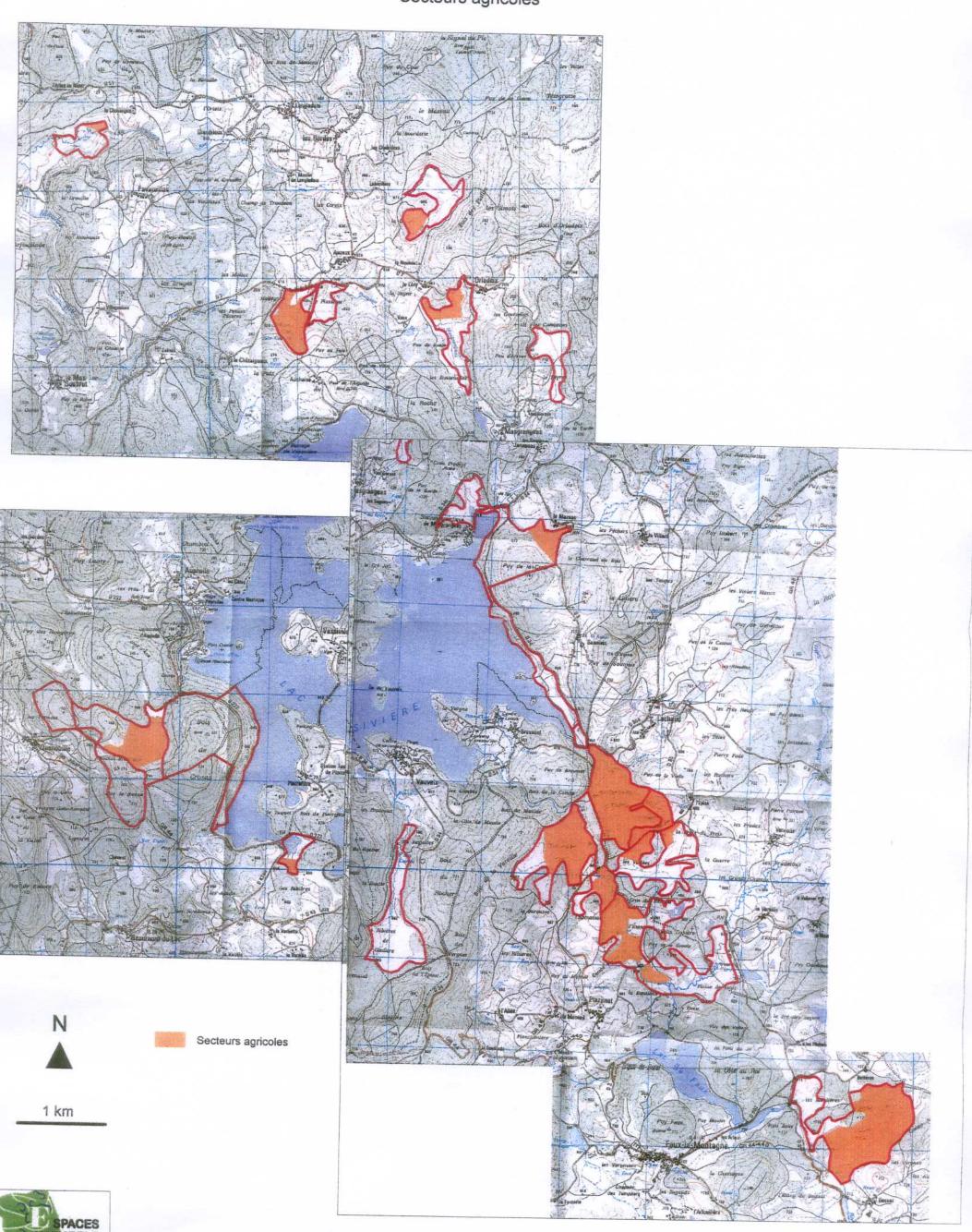
Quelques plantations en bordure de la tourbière de Ribière de Gladière, propriété du Groupement Syndical Forestier de Royère de Vassivière, sont également soumises.

Section de Quenouille	42 ha
Conservatoire du Littoral	50 ha
GSF de Royère	3 ha

Il n'y a pas de projet de plantation sur les terrains soumis au régime forestier, sur le périmètre Natura 2000.

Les forêts soumises représentent 95 ha, soit 12 % de la surface totale du site.

Secteurs agricoles





2. Forêts privées

Peu de forêts privées sont présentes sur le site Natura 2000 (environ 30 ha). Il s'agit soit de plantations sur de petites parcelles dans les alvéoles tourbeuses (environ 5 ha), soit de forêts anciennes sur les versants de ces alvéoles.

Une pression existe pour la plantation des versants des alvéoles, mais des plantations dans les fonds tourbeux semblent ne plus se faire sur le site Natura 2000. Toutefois, une action de drainage d'une tourbière du site, en vue d'une plantation, était en cours lors de la rédaction ultime de ce document.

Les plantations sur des habitats d'intérêts communautaire (landes sèches en particulier) ou à proximité contribuent à leur déclin.

Les forêts privées représentent moins de 4 % de la surface totale du site.

Page suivante « Cartographie des forêts

C. Chasse

Les informations ont été recueillies auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute Vienne, de la Creuse, auprès de certaines ACCA, et auprès de chasseurs.

La chasse sur le secteur se focalise essentiellement sur le gros gibier (chevreuil et sanglier). Le lièvre, bien présent sur le périmètre est également chassé. Quelques chasseurs pratiquent la chasse aux limicoles dans les tourbières et les prairies humides.

La pression de chasse sur le site Natura 2000 est relativement faible, et ne présente pas de perturbation particulière pour les espèces ou pour les habitats visés par la Directive.

La restauration et la conservation de certains habitats d'intérêt communautaire peuvent, de plus, s'avérer favorables aux espèces de gibier, et notamment aux bécassines pour ce qui est des tourbières.

D. Pêche

Les informations ont été recueillies auprès du Conseil Supérieur de la Pêche de la Haute Vienne, de la Creuse, auprès de la Fédération de Pêche de la Creuse, auprès de l'APPMA de Faux la Montagne, et auprès de pêcheurs.

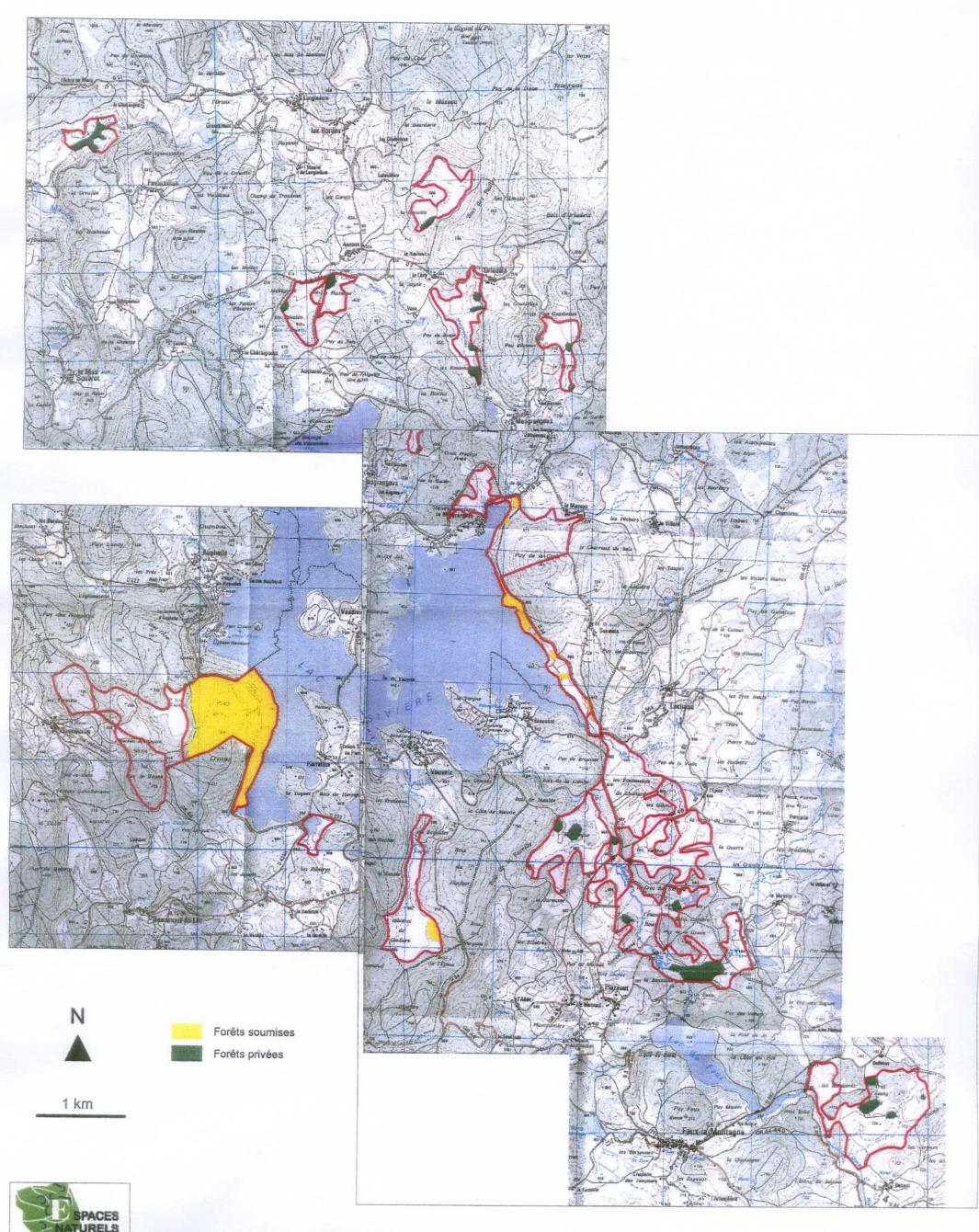
Il y a deux types de pêche sur le site Natura 2000. La pêche sur le Lac de Vassivière (et sur le plan d'eau de la tourbière de la route élevée), et la pêche en rivière.

Sur le lac, la pêche vise essentiellement les carnassiers (Sandre, Brochet, Perche).

Sur les rivières, la pêche concerne la truite, et notamment les truites fario locales.

La pêche n'a aucune incidence sur le site Natura 2000.

Secteurs forestiers





La conservation de certains habitats d'eau douce (formations à Littorelles) et la conservation des tourbières sur les têtes de bassin versant, sont des opérations importantes pour le maintient de conditions favorables aux populations de truites sauvages.

E. Etangs

į

Les informations ont été recueillies auprès du Conseil Supérieur de la Pêche de la Haute Vienne, de la Creuse, auprès de la Fédération de Pêche de la Creuse, auprès de l'APPMA de Faux la Montagne, et auprès de deux propriétaires.

Il y trois étangs sur le site Natura 2000, pour une surface totale de 5 ha. Ce sont des sites privés (deux sont entourés d'enclos) destinés à la pêche de loisir.

La conduite de la gestion des étangs peut influer sur l'état de conservation des habitats et des espèces sur les zones en aval. De plus, les trois étangs comportent des habitats visés par la directive.

F. Gestion conservatoire

Les informations ont été recueillies auprès du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CLRL), de l'Office National des Forêts (ONF), du Syndicat Mixte de Vassivière (SYMIVA), et du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin (CRENL).

Actuellement, le CLRL est propriétaire de 80 ha sur le site Natura 2000. Le SYMIVA est gestionnaire de ces terrains pour le compte du CLRL. Enfin, le SYMIVA en confie la gestion effective à l'ONF. L'ONF effectue une gestion de type conservatoire (conservation des habitats naturels et des espèces remarquables) sur environ 40 ha (landes du Puy de la Croix).

Une convention entre le SYMIVA et le CRENL concerne la gestion de la tourbière de la route élevée (propriété de 6 ha d'Electricité De France et gérée actuellement par le SYMIVA). L'objet de cette convention est la mise en place d'une gestion conservatoire par le CRENL, ainsi qu'une valorisation pédagogique du site.

La gestion conservatoire concerne actuellement 5,5 % de la surface totale du site Natura 2000.

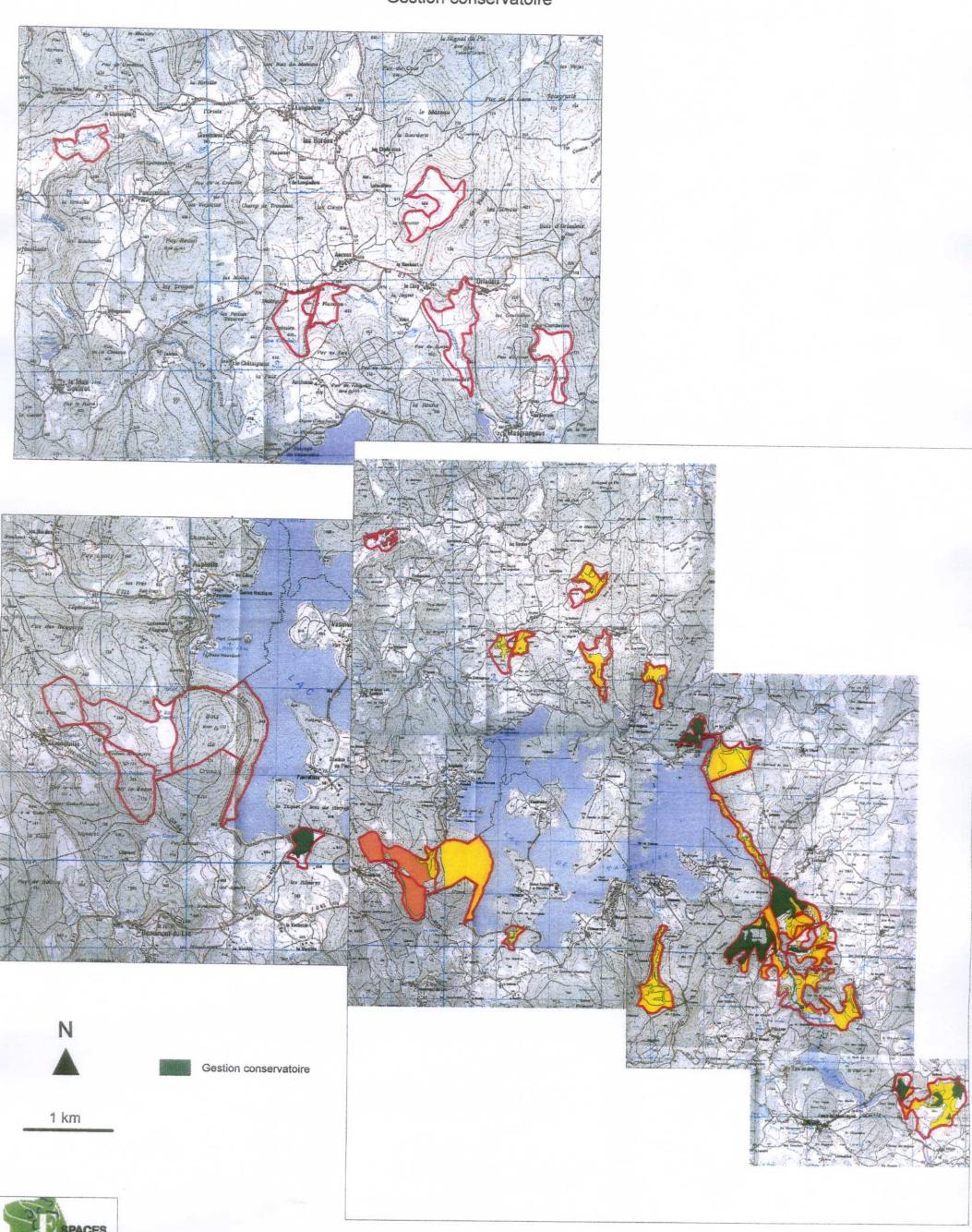
Page suivante : Cartographie de la Gestion conservatoire

G. Déprise / Abandon

Les informations ont été recueillies auprès des communes, des agriculteurs, des riverains.

Une grande partie du site Natura 2000 est composée de parcelles ne faisant plus l'objet de gestion depuis de nombreuses années. Certaines parcelles de tourbières et de landes sèches semblent ainsi abandonnées depuis 20 ou 30 ans. Ces parcelles en déprise représentent une surface de 350 ha, soit 43 % de la surface totale du site.

Gestion conservatoire





Sur ces zones de landes et de tourbières, l'abandon de toute pratique est souvent préjudiciable à la bonne conservation de certains habitats et espèces remarquables.

Ces secteurs « abandonnés », forment comme pour le cas de l'agriculture, de grands ensembles homogènes.

Cette répartition des zones abandonnées par rapport aux zones utilisées par l'agriculture, s'explique sur le secteur, par la disparition des exploitations (parfois toutes) dans certains hameaux (Masgrangeas, autour de Gladière...), et donc par l'abandon des milieux les plus difficilement exploitables autour. Les hameaux où se sont maintenues des exploitations agricoles (Plazanet, Auzoux...) ont vu une gestion maintenue dans ces milieux, proches des sièges d'exploitation.

Page suivante: Cartographie des secteurs abandonnés

H. Tourisme

Les informations ont été recueillies auprès du Syndicat Mixte de Vassivière (SYMIVA), et des communes.

1. Tourisme diffus autour du lac

Le lac de Vassivière en Limousin est un site touristique majeur de la région. Mais le tourisme est très saisonnier, et se cantonne souvent aux abords même du lac. Une diffusion de la fréquentation dans le secteur et sur le site Natura 2000 a toutefois été constatée, notamment sur le rivage est de Vassivière (aire de pique nique), et sur le Puy de la Besse (sentier des poètes).

Le SYMIVA porte actuellement un projet de développement touristique. Les relations entre ce projet et le site Natura 2000 devront être étudiées.

Cette fréquentation encore très légère pourrait être orientée de façon à mettre en valeur la présence d'habitats et d'espèces remarquables dans la mesure, toutefois, où cela ne nuirait en aucune façon à leur conservation.

2. Gestion pour les activités de loisir

Certaines parcelles du CLRL sont gérées par l'ONF à des fins paysagères ou de loisirs. Il s'agit principalement des aires de piques niques du rivage Est de Vassivière. Cela représente une surface de 10 ha.

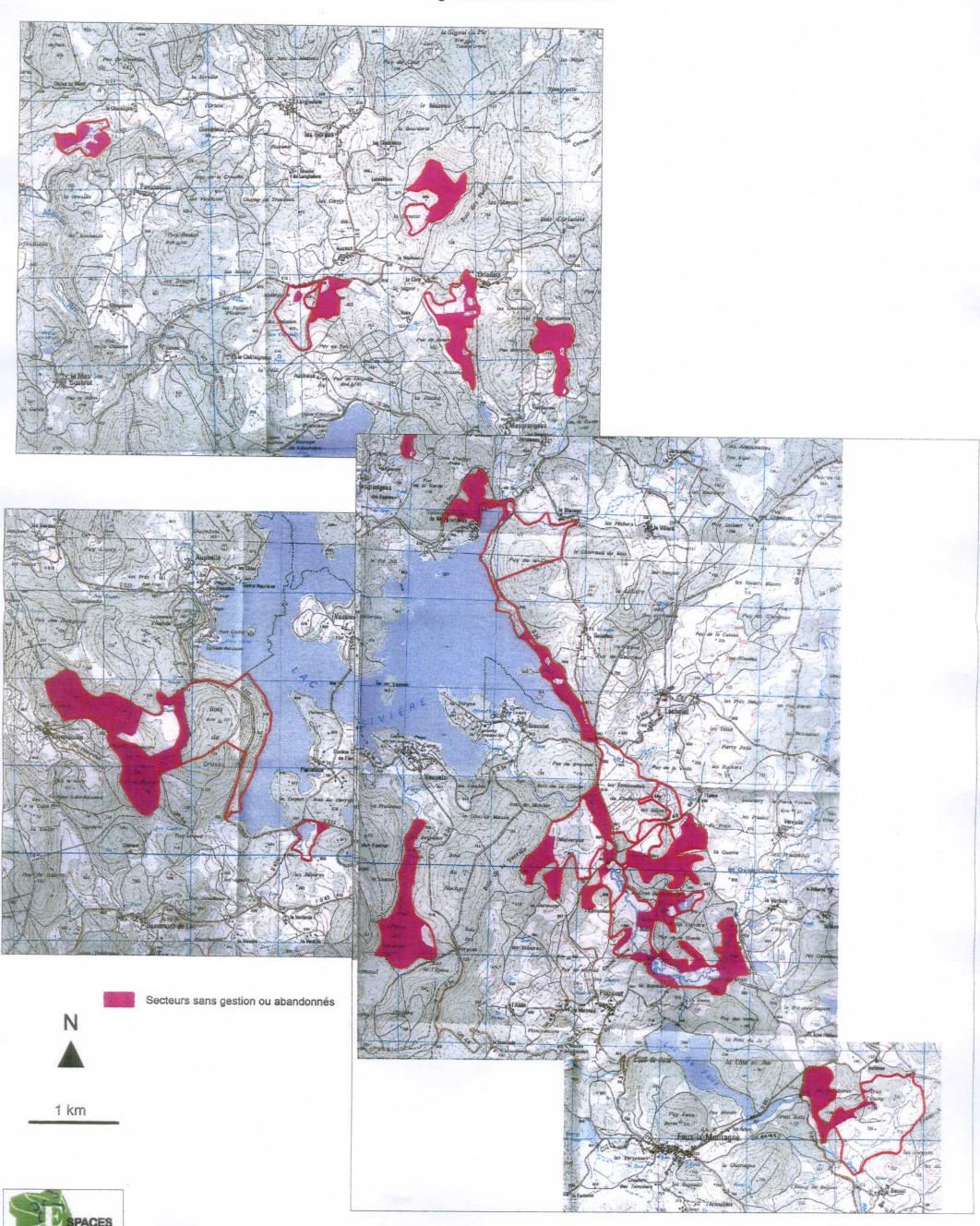
3. Sentiers de randonnée

Plusieurs projets de sentiers de randonnées sont à l'étude ou en cours de réalisation sur le site Natura 2000 ou à proximité.

L'association Creuse Randonnée – CPIE des Pays Creusois, réalise actuellement des sentiers pour la découverte des tourbières, essentiellement sur la commune de Royère de Vassivière, pour ce qui concerne notre zone. Cette structure réalise également l'entretien des sentiers qui parcourent par endroit le site Natura 2000.

Le SYMIVA étudie actuellement la réalisation de sentiers thématiques autour du lac de Vassivière, et notamment des sentiers sur le thème des milieux naturels. Ces sentiers pourraient concerner le site.

Secteurs sans gestion ou abandonnés





Le sentier des Poètes, mis en place sur la commune de Peyrat le Château, parcourt les landes du Puy de la Besse, sur le site Natura 2000.

Le Syndicat Mixte de Millevaches prévoit également la valorisation du site du Bois de Crozat.

4. Image des landes et des tourbières

Les landes et les tourbières sont souvent utilisées comme vecteur d'image par les structures intervenant dans le tourisme ou le développement local. L'image qui peut en être donnée et les utilisations promotionnelles qui peuvent en être faites ne reflètent pas toujours la réalité de leur état de conservation et de leur évolution dans le secteur de Vassivière.

La conservation et la gestion des landes et des zones humides du site Natura 2000 pourraient contribuer à la valorisation touristique de Vassivière.

I. Loisirs motorisés

Les informations ont été recueillies auprès de la Ligue Motocycliste du Limousin, d'usagers et des communes.

Les véhicules motorisés de loisirs fréquentent très peu le site Natura 2000. Toutefois, le Secteur du Puy de la Besse est lui régulièrement utilisé, en raison du passage sur le site du parcours de la course « Gilles Lalaye Classique », aujourd'hui arrêtée.

Si la pratique des loisirs motorisés n'est pas dirigée, elle peu conduire sur ce site à la destruction directe d'habitats d'intérêt communautaire.

Un projet de Charte pour la pratique de ces loisirs, ainsi qu'un mode d'accueil des pratiquants est en cours de réflexion au sein du Syndicat Mixte de Millevaches, en collaboration avec tous les acteurs concernés.

A. Bilan foncier

Les informations concernant le foncier ont été extraites des relevés cadastraux des communes.

Nature de la propriété	Nombre de propriétaires	Surface
Propriétés privées	139	613 ha
Sociétés civiles immobilières	1	60 ha
Groupements Syndicaux Forestiers	1	<u>60 ha</u>
Groupements forestiers	3	55 ha
Groupements fonciers agricoles	2	<u>5 ha</u>
Propriétés privées d'un non exploitant agricole	117	253 ha
Propriétés privées d'un exploitant agricole	15	180 ha
Biens des collectivités	2	95 ha
Sectionaux	1	90 ha
SYMIVA	1	<u>5 ha</u>
Biens des établissements publics	2	95 ha
Conservatoire du littoral et des rivages lacustres	1 1	80 ha
<u>Electricité De France</u>	1	<u>15 ha</u>
TOTAL	143 propriétaires 80	3 ha

Le foncier est réparti comme suit :

- 253 ha répartis sur 117 particuliers
- 180 ha répartis sur 15 agriculteurs propriétaires
- 190 ha répartis sur 4 collectivités ou établissements publics
- 120 ha répartis sur 6 sociétés ou groupements privés
- 60 ha répartis sur 1 Groupement Syndical Forestier

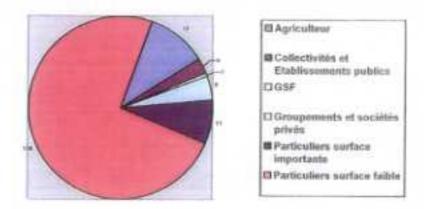
Il faut toutefois noter que 26 propriétaires regroupent à eux seuls 550 ha, soit 68 % de la surface totale du site. Parmi ces 26 propriétaires il y a :

- 15 agriculteurs possédant 180 ha soit 22 % de la surface totale, et 60 % de la Surface agricole Utilisée sur le site
- 4 collectivités ou établissements publiques (SYMIVA, sections de Peyrat le Château, EDF, CLRL) possèdent 190 ha également, soit 24 % du site
- Le GSF de Royère possède 60 ha, soit 7 % du site
- 6 groupements privés ou sociétés immobilières possèdent 120 ha soit 15 % du site

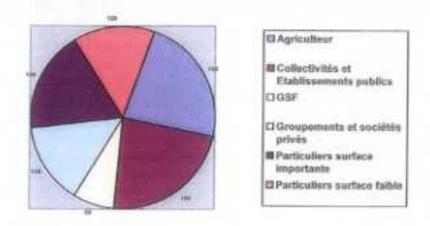
Il reste donc 253 ha (31 % du site) répartis entre 117 particuliers. Mais 11 de ces particuliers possèdent à eux seuls 145 ha soit 19 % de la surface totale.

Donc seulement 108 ha du site (13%) sont réellement morcelés entre 106 propriétaires, et 36 propriétaires se partagent 87 % du site.

Graphique de répartition du nombre de propriétaires :



Graphique de répartition de la surface (en ha) par type de propriétaires :



B. Analyse du parcellaire

Zone de parcellaire morcelé

108 ha du site sont répartis entre 106 propriétaires. Ces propriétés sont une fois sur deux des indivisions. Les propriétaires habitent une fois sur trois en dehors de la région.

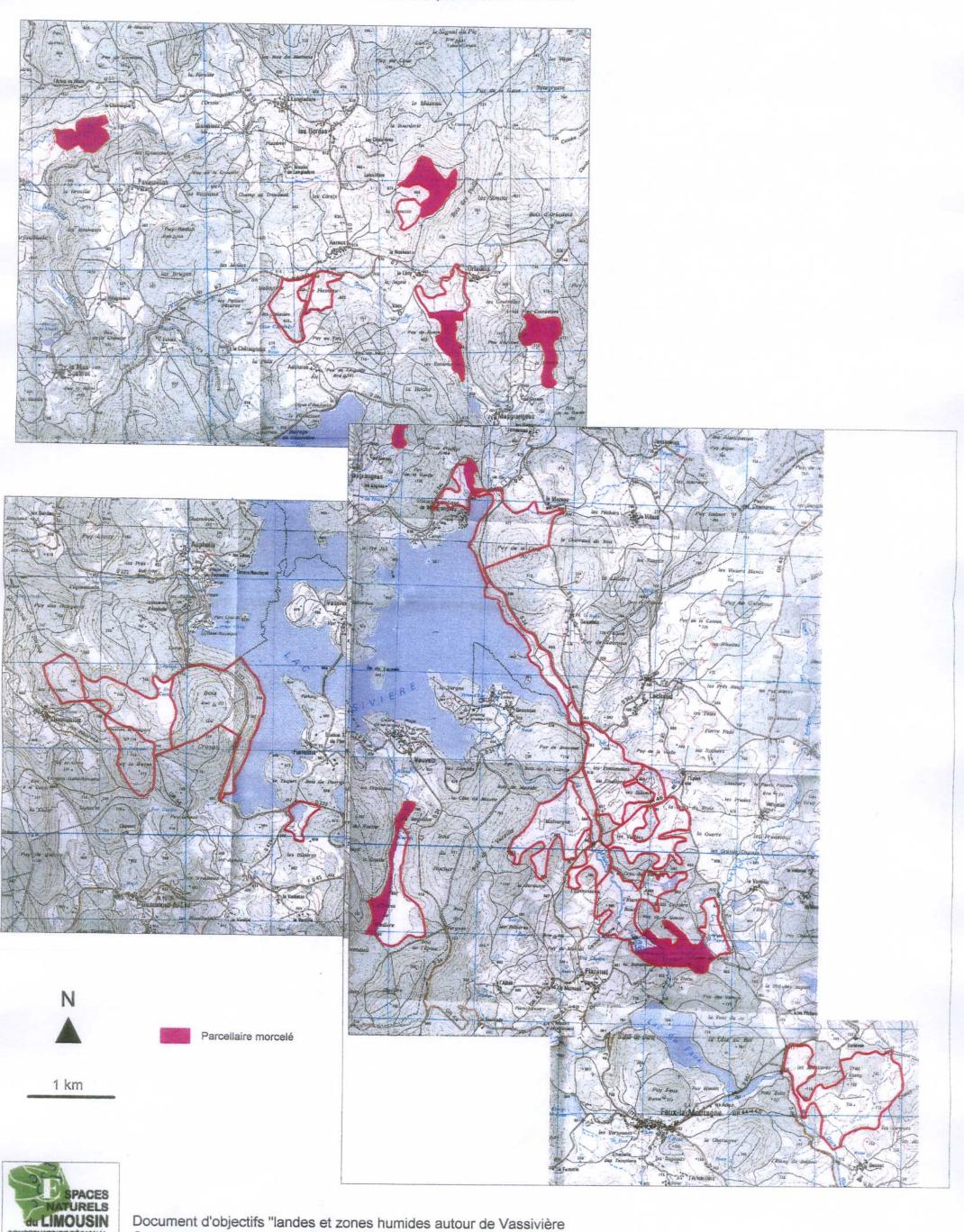
Les parcelles concernées par ce marcellement sont essentiellement dans les fonds tourbeux abandonnés.

Zone de parcellaire non morcelé

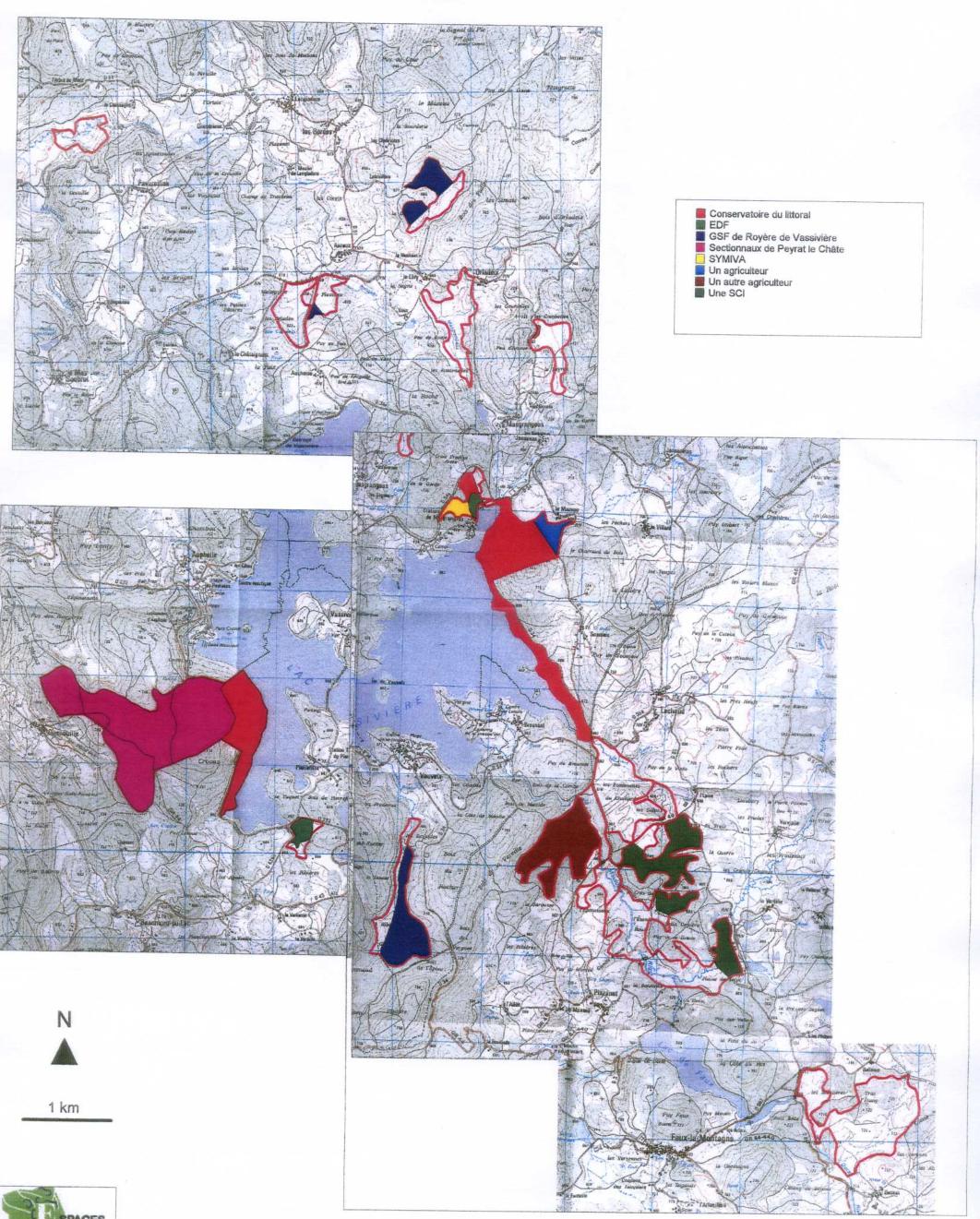
On peut estimer que 695 des 803 ha du site sont composés d'un parcellaire qui n'est pas morcelé entre des propriétaires variés. Les entités ainsi identifiées s'étendent de 5 à 95 ha d'un seul tenant.

> Page sulvante : Cartographie du morcellement parcellaire Page sulvante : Exemple de répartition du foncier

Secteurs de parcellaire morcelé



Exemple de répartition du foncier





 Π

A. Structures de développement local

Plusieurs structures intercommunales interviennent sur les communes concernées par le site Natura 2000. Nous nous sommes attachés à définir leurs compétences respectives sur le site.

1. Syndicat Mixte de Millevaches en Limousin

Ce syndicat porte le projet de Parc Naturel Régional et a donc un mandat extrêmement large abordant toutes les problématiques de développement local. Pour ce qui nous concerne plus directement, le projet de Charte du Parc prévoit la mise en place d'un réseau de sites naturels. Plusieurs entités du site Natura 2000 ont été retenues comme « sites naturels remarquables » par la Commission de Patrimoine du Syndicat Mixte.

Le Syndicat peut également intervenir dans le domaine du tourisme.

2. Syndicat Mixte de Vassivière - SYMIVA

Ce syndicat mixte intervient principalement pour la valorisation touristique du site de Vassivière.

Il est directement propriétaire de parcelles sur le site Natura 2000, et est gestionnaire des parcelles du CLRL.

3. Communauté de commune du plateau de Gentioux et Communauté de communes de Royère Bourganeuf

Ces deux collectivités ont pour domaine d'action le développement économique et l'aménagement du territoire. Elles interviennent également dans le domaine du tourisme et de l'environnement.

4. Syndicat Monts et Barrages

Ce syndicat qui regroupe les communes de trois cantons situés en Haute Vienne met en place le projet de Pays « Monts et Barrages ». Il a mené plusieurs expériences sur les problématiques de paysage et de gestion des eaux. Cela s'était notamment traduit par l'appui à la mise en place d'un CTE collectif en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Haute Vienne.

B. Outils de protection réglementaire

1. Les plans locaux d'urbanismes et les plans d'occupation des sols

Communes	POS	PLU	% site Natura	% site Natura
		en préparation	2000 en NC	2000 en ND
Beaumont du Lac	Oui	Non	0	100
Faux la Montagne	Oui	Non	40	60
Gentioux Pigerolles	Non	Non	-	-
Peyrat le Château	Oui	Oui	0	100
Royère de Vassivière	Oui	Oui	0	100
Saint Martin Château	Oui	Non	100	_

Pour les communes dotées de documents d'urbanismes, le site Natura 2000 est essentiellement en zone ND. Ce type de classement ND, en zone naturelle à préserver est une des formes de protection réglementaire qu'il convient de retenir pour ce site Natura 2000.

Il faut noter qu'un seul Espace Boisé Classé est concerné par le site. Il s'agit du Bois de Crozat, sur les Communes de Peyrat le Château et Beaumont du Lac.

Page suivante: Cartographie des règlements d'urbanisme

2. Les réglementations de boisements, les zonages agricoles

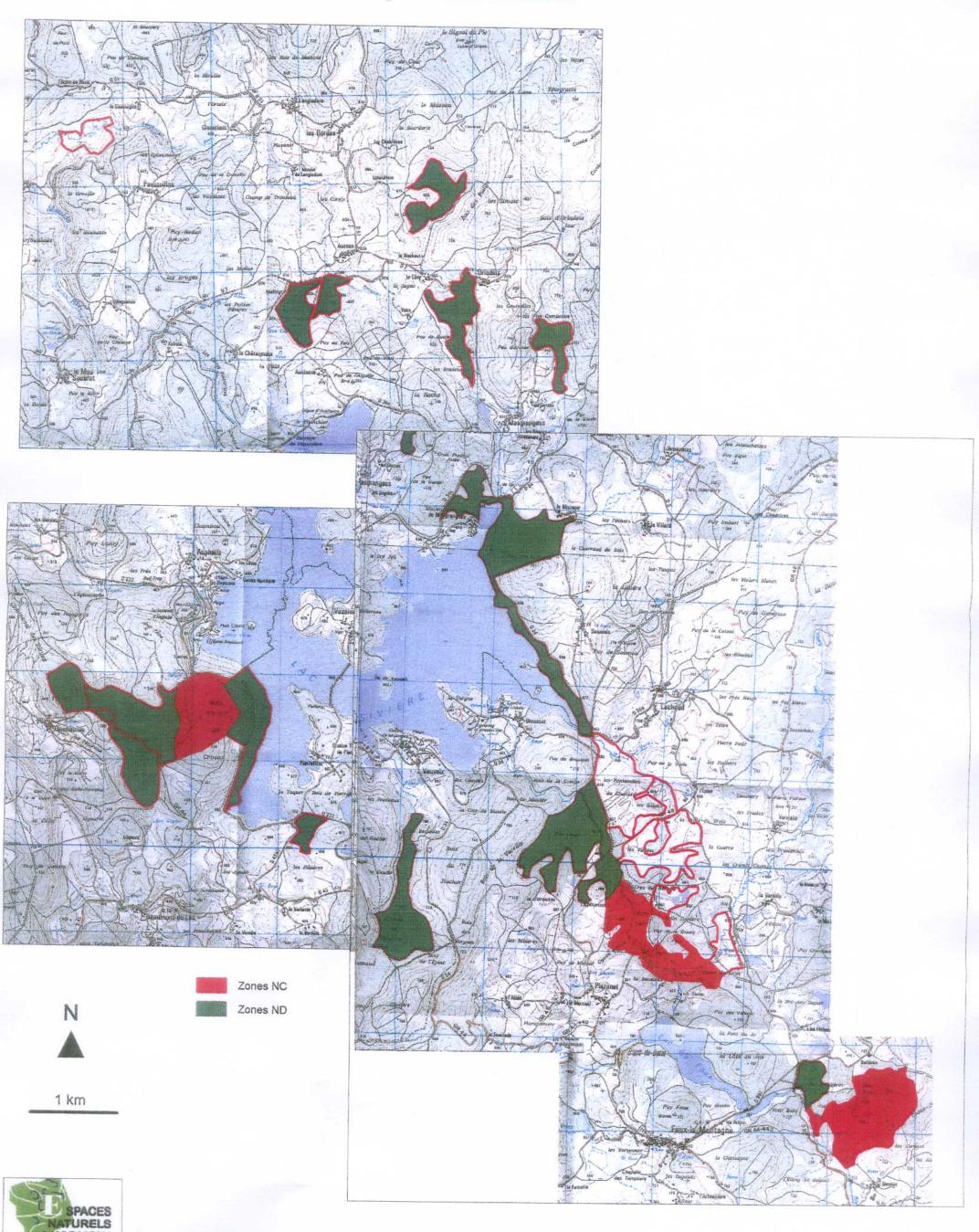
Communes	Règlement de	Règlement de	% site Natura	% site Natura	% site Natura
	Boisement	Boisement	2000 en	2000 en zone	2000 en zone
	valide	périmé	zone interdite	de boisement	de boisement
			de boisement	réglementé	libre
Beaumont du Lac	Oui	-	40	0	60
Faux la Montagne	Non	Oui	30	0	70
Gentioux Pigerolles	Non	Oui	40	30	30
Peyrat le Château	Oui	-	0	40	60
Royère de Vassivière	Non	Oui	25	0	75
Saint Martin Château	Non	Oui	60	0	40

Il est a noter que le site Natura 2000 est majoritairement classé en zone de boisement autorisé ou réglementé, alors que sa surface forestière couvre environ 100 ha, soit 12 % du site. Mais de fait, seul Peyrat le Château et Beaumont du Lac ont des réglementations de boisement valides, et il faut donc considérer que presque la totalité du site Natura 2000 n'est pas préservée du boisement.

Les zones non boisées du site étant des milieux naturels à forte valeur écologique et / ou des zones exploitées par l'agriculture, il est important de préconiser le classement de ces zones en zones interdites de boisement. Ce classement est une forme de protection réglementaire, assurant également la vocation de gestion par l'agriculture des milieux.

Page suivante : Cartographie des règlements de baisement

Reglementation d'urbanisme



OU LIMOUSIN

3. La loi montagne

La loi Montagne, du 09/01/1985, s'applique sur les zones situées au dessus de 600 mètres d'altitude. La Montagne limousine est donc concernée dans son ensemble.

4. La loi littoral

En 1986, la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (Loi littoral) parachève le dispositif de protection français du littoral. Elle définit comme littorales les communes riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1000 hectares ; les communes riveraines des estuaires et des deltas, lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux.

5. La loi sur l'eau

La loi 92-3 du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau » reconnaît l'eau comme un bien du patrimoine commun de la nation. Les dispositions de la loi ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau. Cette gestion vise à assurer, entre autres, la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites, et des zones humides.

A ce titre, la loi sur l'eau s'applique pleinement sur les tourbières, les landes humides, les ruisseaux, et les étangs du secteur, qu'ils soient ou non dans le site Natura 2000.

6. Les captages

Plusieurs captages se situent sur le site Natura 2000 et notamment :

Un captage alimentant Auphelle, sur la Tourbière de Quenouille.

Un captage alimentant Vauveix, sur la Tourbière de Ribière de Gladière.

Un captage alimentant Quenouille sur le Puy de la Besse.

Les préconisations des périmètres de protection de captages et celles du document d'objectifs devront être compatibles.

L'influence de l'état de conservation des tourbières et des landes sèches sur la capacité des captages est aussi importante.

7. Les contrats territoriaux d'exploitation et les contrats d'agriculture durable

Des Contrats Territoriaux d'Exploitations (CTE) concernant des parcelles situées dans le site Natura 2000 ont été signées par des agriculteurs.

Communes	Nombre d'agriculteurs concernés	Nombre d'agriculteurs ayant signé un CTE
Beaumont du Lac	1	1
Faux la Montagne	4	2
Gentioux Pigerolles	2	
Peyrat le Château	1	0
Royère de Vassivière	4	2
Saint Martin Château	3	2
TOTAL	15	8

La contractualisation avec les agriculteurs pour la mise en place des préconisations de gestion des documents d'objectifs, se fait par l'outil des Contrats d'Agriculture Durable, remplaçant les CTE, ou par des avenants aux CTE déjà signés.

Les contrats déjà engagés par les agriculteurs du site Natura 2000, comportent des mesures figurant dans les cahiers des charges habituellement retenus pour les tourbières et les landes sèches sur les sites Natura 2000 de la Montagne Limousine.

Ces mesures sont à développer sur le site, dans le cadre des dispositions qui seront prochainement prises pour l'application du dispositif des Contrats d'Agriculture Durable. Aucun décret concernant les CAD n'a été publié au moment de la rédaction du présent document d'objectifs.

IV. AUTRES ZONAGES ET INVENTAIRES EXISTANTS

A. Les ZNIEFF

Les Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique correspondent à un inventaire national réalisé par des chercheurs et des naturalistes professionnels et amateurs, sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Sur ces zones, des espèces ou des milieux remarquables ont été identifiés, ce qui a permis leur inscription à l'inventaire ZNIEFF.

Les ZNIEFF ne bénéficient pas, en tant que telles, d'une protection réglementaire, mais la prise en compte de leur richesse biologique dans les politiques de développement ou d'aménagement s'est logiquement imposée.

Dans la mesure où il est régulièrement mis à jour, cet inventaire constitue un bon outil de connaissance et d'alerte pour les élus, les services de l'Etat, les divers organismes et entreprises menant des opérations d'aménagement.

Deux types de ZNIEFF sont définies :

- les ZNIEFF de type I, généralement de superficie limitée, sont caractérisées par leur intérêt biologique remarquable
- les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, et qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Nom de la ZNIEFF	Туре	Superficie	Superficie dans le
		Totale	site
			Natura 2000
Tourbière d'Auzoux Auchaise		45 ha	23 ha
Tourbière de Ribière de Gladière	, 1	57 ha	57 ha
Tourbière de Masgrangeas		33 ha	33 ha
Fond tourbeux des Gorces	ļ , j	16 ha	16 ha
Tourbière de Bessat Belvue	1	109 ha	85 ha
Tourbière de l'Espinassoux	1	358 ha	280 ha
Tourbière de Favareillas		50 ha	50 ha
Tourbière du bois des Pialles		24 ha	24 ha
Bois de Crozat	ļ ļ	109 ha	85 ha
Tourbière du bois de Crozat – roches brunagères	1	53 ha	53 ha
Tourbière de la route élevée		25 ha	15 ha
TOTAL	· /···	876 ha	706 ha
Lac de Vassivière	11	7614 bg	680 ba

Lac de Vassivière	11	7614 ha	680 ha
		7614 ha	680 ha

706 ha des 803 ha du site Natura 2000 sont inscrits à l'inventaire ZNIEFF de type I. 680 ha sont dans la grande ZNIEFF de Type II de Vassivière.

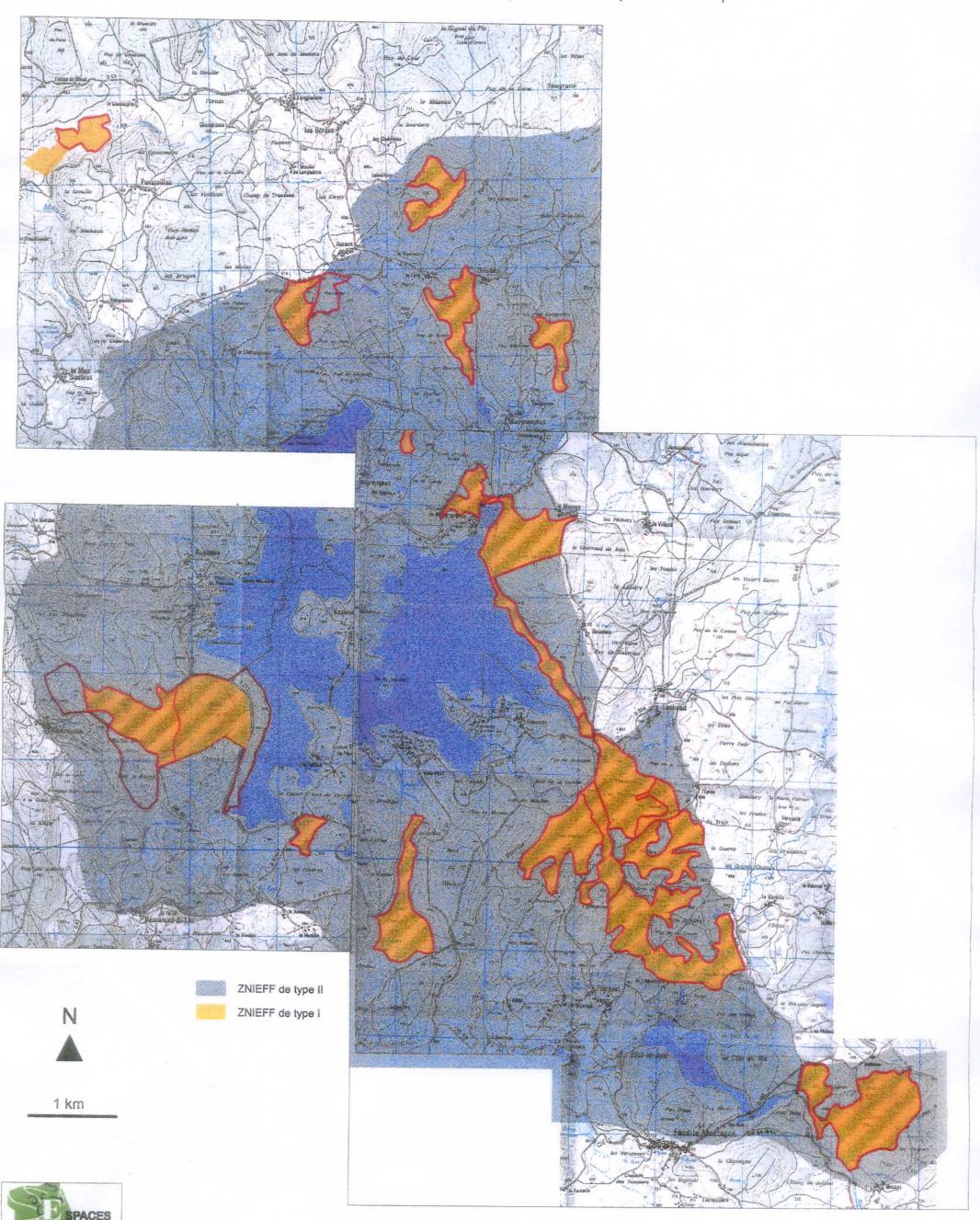
Page suivante : Cartographie des ZNIEFF	The 12 to 10
- Blacker water / Satestes But Jan 7011EDE	- 1 / 6 TONG P WENT 1
	** 15 - \$45 KAR (\$26 \cdot \cd

B. La ZICO

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux ont également été mises en place à la suite d'inventaires naturalistes. Initiées par l'Union Européenne en application de la Directive CEE79-409, les ZICO rassemblent les sites connus comme les plus importants du continent pour certaines espèces d'oiseaux particulièrement rares ou fragiles.

Le site Natura 2000 est englobé dans l'une des 3 ZICO de la Région Limousin, celle intitulée « Plateaux de Millevaches et de Gentioux ». Sa présence dans l'inventaire reposait sur l'existence de populations nicheuses du Pic noir et du Busard cendré, ainsi que sur le passage régulier, pouvant donner lieu à des escales, de la Grue cendrée, du Milan royal, ou du Balbuzard pêcheur.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique





La seule activité industrielle concernant le site est celle liée à l'ouvrage hydroélectrique de Vassivière.

EDF, concessionnaire de la retenue, est également propriétaire de parcelles sur le site Natura 2000.

Le site Natura 2000 borde en plusieurs endroits la retenue, et est donc soumis aux variations de niveau d'eau liées au fonctionnement de l'ouvrage. Ces variations touchent notamment la tourbière de la route élevée, et le rivage est de Vassivière. Des dégradations de l'état de conservation des habitats, du fait de ce marnage, ont été constatées.

Même si cette activité entraîne des perturbations pour des habitats ou des espèces visées par la directive, elles ne peuvent être remises en cause.